



## **POMPE À CHALEUR**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts		
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet	
Nom:	Nom:	
Adresse:	Adresse:	
NPA et lieu:	NPA et lieu:	
Téléphone:	Téléphone:	
E-mail:	E-mail:	
Versement de l'aide financière à	Zone réservée à l'Administration	
Titulaire du compte:  Nom de l'institution		
bancaire et adresse:		
Numéro IBAN:		
Planning des travaux		
Date début des travaux:		
Date mise en service:		
Coût des travaux: CHF		
Bâtiment		
Parcelle n°:	N° ECA:	
Rue / lieu-dit:		
Année de construction du bâtiment:		
Affectation (selon SIA 380/1):  habitat collectif habitat individuel autre:		
Surface de référence énergétique (SRE): m²		
Caractéristiques de l'installation		
Spécificités: préchauffage eau chaude sanitaire. Nombre de personnes: appoint au chauffage. Consommation du bâtiment: kWh/an		
Installation: géothermique air/eau autre:		
Marque:	Type:	
Puissance totale installée: kWth	Puissance nominale de la PAC: kW	
Coefficient de performance:	Label de qualité GSP ou EHPA:	
Ancienne énergie:	Régime de température des terminaux (°C):	
Documents à joindre à la demande		
Offre du fournisseur incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation		
Copie de la dernière facture d'électricité du requérant		
Copie du dossier d'autorisation cantonale		
Estimation des économies d'énergie envisagées, le cas échéant		

Documents à transmettre pour	le versement de la subvention
Copies des factures nominatives acquittées	
Photographies de l'installation	
Conditions d'octroi	
Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial: 20% du coût de l'installation, après déduction de la subvention cantonale, plafonné à: CHF 5'000	<ul> <li>Octroi d'ici le 31 décembre 2025 et dans la limite du budget disponible.</li> <li>Octroi conditionné à la décision cantonale d'octroi de subvention. Les conditions d'octroi de la subvention cantonale s'appliquent.</li> </ul>
Procédure	
Procédure  La demande est à adresser à l'Office du développement durable, avant le début des travaux et au plus tard le 31 décembre 2025. Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland  Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.  La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.  En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.  Une fois l'installation achevée et dans les trois mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.  La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis.	
Signature	
Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.  Il s'engage à fournir à l'Office du développement durable, durant au moins 5 ans et sur demande, les quantités d'énergie économisées suite aux travaux réalisés.  Lieu et date:  Signature du propriétaire du bâtiment/de l'installation	
(ou son représentant/administrateur):	